



RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX PARTICIPANTS À LA FORMATION

1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement intérieur a pour objectif de préciser les dispositions applicables à tous les participants aux formations organisées par **ALLERGY FREE**, afin d'assurer leur bon déroulement. Il s'applique à toutes les personnes participant à une formation dans les locaux mis à disposition par un organisme partenaire de **ALLERGY FREE**.

Les points clés du champ d'application sont les suivants :

1. **Obligation d'affichage et de disponibilité** : Le règlement est accessible sur le site internet de www.totalreset.fr et sur l'extranet des stagiaires.
2. **Application des règlements tiers** : Lorsque les locaux d'accueil ont leur propre règlement intérieur, les participants doivent également respecter les règles d'hygiène et de sécurité de ces locaux.
3. **Respect du règlement** : Chaque stagiaire est tenu de respecter ce règlement durant toute la durée de la formation.

Ces règles visent à garantir le bon déroulement des formations dans un cadre sécurisé et respectueux des normes en vigueur.

2 - DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 1 : Horaires - Absence et retards

- Les horaires sont fixés par le formateur et communiqués aux participants, qui doivent les respecter.
- Une pause est prévue en milieu de matinée et en milieu d'après-midi. Le formateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des besoins, dans le respect des dispositions en vigueur.
- En cas d'absence ou de retard, les participants doivent avertir **ALLERGY FREE**. En cas de départ anticipé, les participants doivent informer le formateur préalablement.

Article 2 : Feuilles de présence

- Les participants doivent émerger la feuille de présence à chaque demi-journée de formation. En cas d'absence d'émergement, le participant sera considéré comme absent.

Article 3 : Engagement de l'inscription

- L'inscription à une formation représente un engagement ferme de la part du stagiaire et de l'entreprise dès confirmation par **ALLERGY FREE**. La signature de la Convention de Formation ou du Formulaire d'Inscription formalise l'accord du stagiaire sur les dates mentionnées dans ces documents ou sur un devis.
- Toute session de formation entamée est due dans son intégralité. Les demandes d'annulation ou de report de session doivent être confirmées par écrit ou par email.

Article 4 : Politique d'annulation

A. Inscription et confirmation

- Inscrivez-vous uniquement si vous êtes certain de pouvoir participer. Un entretien téléphonique sera proposé pour définir vos objectifs avant toute inscription.
- Un acompte sera encaissé 10 jours après la réception de votre dossier complet pour réserver votre place.
- Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, le montant total de la formation doit être réglé au moins un mois avant la date de début.

B. Annulation ou désistement avant la formation

- Annulation plus de 30 jours avant la formation : Le montant versé peut être remboursé ou reporté sur une autre session, sous réserve de disponibilité. Le report est valable pendant un an à compter de la date initiale de la session.
- Annulation moins de 30 jours avant la formation : L'acompte sera conservé à titre de pénalité d'annulation.
- Annulation dans les 48 heures avant la formation (tous motifs confondus) : Le montant total sera dû et conservé comme dédommagement. Toutefois, le stagiaire pourra suivre la même formation lors d'une prochaine session dans les 12 mois suivants moyennant des frais d'administration de 80 €.

C. Absence ou départ en cours de formation

- En cas d'absence pendant la formation, aucun remboursement ne sera accordé et le montant total restera dû.
- Si un stagiaire quitte prématurément la formation, aucune somme ne sera remboursée et aucun certificat de présence ne sera délivré.

D. Annulation par ALLERGY FREE

- Si **ALLERGY FREE** annule tout ou partie d'une formation, les montants versés seront remboursés au prorata des heures non effectuées. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé, quelle que soit la cause de l'annulation.

Article 5 : Tenue et comportement

- Les participants doivent adopter un comportement courtois à l'égard de toutes les personnes présentes durant la formation.
- Les temps de pratique sont exclusivement réservés à l'application de la méthode TRM. L'utilisation d'autres formes de soins entre stagiaires est interdite.
- Les participants ne sont pas autorisés à introduire ou à faire introduire dans les locaux de la formation des personnes non inscrites.
- Les participants reconnaissent que la conduite de la formation relève de la responsabilité du formateur, dans le respect du programme et des outils fournis par **ALLERGY FREE**.
- Les participants s'engagent à fournir des retours constructifs à la fin de la formation, contribuant ainsi à son amélioration continue.

Article 6 : Support pédagogique

- Le support pédagogique remis lors des sessions de formation est protégé par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisé autrement que pour un usage strictement personnel. Les participants s'engagent à ne pas aider un tiers à accéder aux informations, documents et supports pédagogiques fournis en présentiel ou sur l'extranet concernant tout ou partie de la méthode Total Reset.

Avertissement

- **ALLERGY FREE** s'efforce de garantir l'exactitude, l'actualité et la fiabilité des contenus de ses formations, mais ne peut être tenue responsable des éventuelles erreurs ou omissions. Les informations fournies peuvent contenir des erreurs de saisie.
- L'élève doit faire preuve de discernement dans l'utilisation des informations transmises et reste seul responsable de l'usage qu'il en fait. Les enseignements proposés constituent une partie de l'information à prendre en compte dans une situation de conseil et ne doivent en aucun cas remplacer un avis thérapeutique professionnel.
- **ALLERGY FREE** décline toute responsabilité quant aux décisions, actions ou omissions prises par l'élève sur la base des informations fournies dans ses cours et documents.

Article 7 : Usage du matériel

- Chaque participant reçoit son matériel personnel durant la formation et s'engage à le conserver en bon état. Le matériel doit être utilisé conformément à son objet.
- L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin de la formation, le participant est tenu de restituer tout matériel et document appartenant à **ALLERGY FREE**, à l'exception des documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 8 : Enregistrements et droit à l'image

- Les enregistrements audio, photos ou vidéos des sessions de formation sont strictement interdits.
- Dans le cadre de la formation, les stagiaires acceptent d'être filmés et/ou photographiés pour d'éventuelles publications (brochures, site internet, vidéos pédagogiques). Cette autorisation est limitée à ces usages spécifiques. Les stagiaires sont informés des prises de vue et peuvent s'y opposer en quittant le champ. Conformément à la loi, ils disposent d'un droit de retrait et de contrôle sur leurs données, en contactant office@totalreset.fr. **ALLERGY FREE** respecte strictement le RGPD. Plus d'informations sont disponibles dans les mentions légales du site.

Article 9 : Plateforme de formation en ligne

- **ALLERGY FREE** propose une plateforme de formation en ligne via un extranet. Chaque étudiant reçoit un identifiant et un mot de passe, attribués par le gestionnaire de la plateforme, pour y accéder. Sur cet espace, **ALLERGY FREE** met à disposition des stagiaires des supports de cours, des documents complémentaires (mémos, vidéos, etc.), ainsi que des informations pratiques liées à la formation.

Article 10 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels

- **ALLERGY FREE** décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels déposés par les participants dans les locaux.

Article 11 : Sanctions et procédures disciplinaires

- Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R. 6352-3 à R. 6352-8 du Code du travail.
- En cas d'agissements entraînant des perturbations graves dans le déroulement de la formation, le formateur est en droit, après rappels à l'ordre, d'exclure le participant fautif.

3 - SANTÉ ET SÉCURITÉ

Article 12 : Règles générales

- Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 13 : Boissons alcoolisées

- Il est interdit de pénétrer ou de séjourner dans les locaux en état d'ivresse, ainsi que d'introduire des boissons alcoolisées.

Article 14 : Tabac et vapotage

- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux, y compris les parkings et les espaces ouverts identifiés (entrée du bâtiment, rooftop, terrasses). La consommation de tabac et de vape est autorisée uniquement dans les espaces extérieurs prévus à cet effet.

Article 15 : Consignes d'incendie

- Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie, incluant un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation. Les participants doivent suivre sans délai les ordres d'évacuation donnés par le formateur ou un salarié de l'établissement.

Article 16 : Accident

- Tout accident ou incident survenu pendant la formation doit être immédiatement signalé à **ALLERGY FREE** par le participant concerné ou par les témoins de l'accident.
- Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

4 - PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 17 : Diffusion du règlement

- Le présent règlement est accessible sur le lieu de formation et sur le site Internet de **ALLERGY FREE**, Totalreset.fr.
- La signature du contrat de formation vaut acceptation et signature du règlement intérieur.

Dernière mise à jour : 10 septembre 2024

Siège administratif & Social

ALLERGY FREE

15 rue de l'Annonciade

69001 Lyon

Tél. 04 72 73 03 68

L'organisme présente la méthode Total Reset (TRM)

bonjour@totalreset.fr · www.totalreset.fr

N° d'agrément formation 282 69 112000 69, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

SARL au capital de 5000 € · APE 8559A · RCS Lyon 523 732 287